

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

No 200-06-000144-124
No 200-06-000145-121
No 200-06-000159-130
No 200-06-000160-138
No 200-06-000197-163

DATE : 31 mai 2020

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE CLÉMENT SAMSON, j.c.s.

GAËTAN ROY
et
SERGE ASSELIN

Demandeurs

c.
AMERICAN SHOWA, INC.
et
SHOWA CANADA, INC.
et
SHOWA CORPORATION (maintenant connue sous HITACHI ASTEMO, LTD.)
et
KAYABA INDUSTRY CO., LTD. (faisant affaires sous KYB CORPORATION et KYB AMERICAS CORPORATION)
et
MARELLI CORPORATION (anciennement connue sous CALSONIC KANSEI CORPORATION)
et
MARELLI NORTH AMERICA, INC. (anciennement connue sous CALSONIC KANSEI NORTH AMERICA, INC.)
et
ALPS ELECTRIC CO.,LTD.
et

ALPS ELECTRIC (NORTH AMERICA), INC.

et

ALPS AUTOMOTIVE INC.

et

SCHAEFFLER AG

et

SCHAEFFLER GROUP USA, INC.

et

SCHAEFFLER CANADA, INC.

et

NSK LTD.

et

NSK AMERICAS, INC.

et

NSK CANADA, INC.

Défenderesses

et

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mis en cause

**JUGEMENT SUR DEMANDE POUR OBTENIR
L'APPROBATION DES HONORAIRES DES AVOCATS
DES DEMANDEURS SUIVANT ENTENTES DE RÈGLEMENT**

- [1] **CONSIDÉRANT** que les parties sont impliquées dans des actions collectives;
- [2] **CONSIDÉRANT** que des ententes de règlement ont été conclues entre les demandeurs et les groupes de défenderesses suivants :
- 2.1. American Showa, Inc., Showa Canada, Inc. et Showa Corporation (maintenant connue sous Hitachi Astemo, Ltd.);
 - 2.2. Kayaba Industry Co., Ltd. (faisant affaires sous KYB Corporation et KYB Americas Corporation);
 - 2.3. ALPS Electric Co., Ltd., Alps Electric (North America), Inc. et ALPS Automotive Inc.;
 - 2.4. Marelli Corporation (anciennement connue sous Calsonic Kansei Corporation) et Marelli North America, Inc. (anciennement connue sous Calsonic Kansei North America, Inc.);
 - 2.5. Schaeffler AG, Schaeffler Group USA, Inc. et Schaeffler Canada, Inc.; et

2.6. NSK Ltd., NSK Americas, Inc. et NSK Canada, Inc.;

(ci-après les « **Ententes de Règlement** »);

[3] **CONSIDÉRANT** que le Tribunal a, ce jour, approuvé les Ententes de Règlement;

[4] **CONSIDÉRANT** que les avocats des demandeurs demandent au Tribunal d'approuver les honoraires ainsi que les déboursés convenus dans le cadre de documents intitulés « Convention d'honoraires conditionnels »;

[5] **CONSIDÉRANT** la demande sous étude;

[6] **CONSIDÉRANT** que la demande a été notifiée au Fonds d'aide aux actions collectives, bien qu'aucune aide financière n'ait été demandée dans ces dossiers;

[7] **CONSIDÉRANT** les pièces déposées aux dossiers;

[8] **CONSIDÉRANT** l'absence d'objection reçue en lien avec la demande en approbation des honoraires et déboursés des avocats du groupe;

[9] **CONSIDÉRANT** les représentations des avocats des parties;

[10] **APRÈS EXAMEN**, le Tribunal estime que les honoraires et les déboursés réclamés par les avocats du groupe sont raisonnables et justifiés et qu'ils doivent être approuvés;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[11] **ACCUEILLE** la demande;

[12] **APPROUVE** le paiement aux avocats du groupe des honoraires qui suivent :

• Honoraires :	265 665,50 \$
• TPS applicable sur les honoraires :	13 283,28 \$
• TVQ applicable sur les honoraires :	26 500,13 \$
TOTAL DES HONORAIRES :	305 448,91 \$

[13] **APPROUVE** le paiement aux avocats du groupe des déboursés qui suivent :

• Déboursés :	4027,66 \$
• TPS applicable sur les déboursés :	201,38 \$
• TVQ applicable sur les déboursés :	401,76 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : **4630,80 \$**

[14] **AUTORISE** le paiement des honoraires et déboursés des avocats du groupe à même les montants des Ententes de Règlement;

[15] **LE TOUT** sans frais de justice.

CLÉMENT SAMSON, j.c.s.

Siskinds, Desmeules, Avocats, Casier #15

M^e Karim Diallo

43, rue de Buade, bureau 320

Québec (Québec) G1R 4A2

Avocats du Demandeur

M^e Kristian Brabander

McCarthy Tétrault

1000, rue de la Gauchetière Ouest

Bureau 2500

Montréal (Québec) H3B 0A2

M^e Sébastien C. Caron

LCM avocats inc.

600, boul. de Maisonneuve Ouest

Bureau 2700

Montréal (Québec) H3A 3J2

M^e Andrei Pascu

M^e Sidney Elbaz

Mc Millan

1000, rue Sherbrooke Ouest

Bureau 2700

Montréal (Québec) H3A 3G4

M^e Éric Vallières

M^e Mireille Germain

M^e Shari Munk-Manel

Mc Millan

1000, rue Sherbrooke Ouest

Bureau 2700

Montréal (Québec) H3A 3G4

M^e Vincent De l'Étoile

Langlois Avocats
1250, boul. René-Lévesque Ouest
20^e étage
Montréal (Québec) H3B 4W8

M^e Jean-Michel Boudreau
IMK
3500, boul. de Maison neuve Ouest
Bureau 1400
Montréal (Québec) H3Z 3C1

M^e Francis Rouleau
M^e Roberto Torralbo
M^e Simon Seida
Blake, Cassels & Graydon LLP
1, Place Ville Marie, bureau 3000
Montréal (Québec) H3B 4N8

Borden Ladner Gervais
Me Karine Chênevert
1000 rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 900
Montréal (Québec) H3B 5H4

Fasken Martineau DuMoulin
M^e André Durocher
M^e Noah Boudreau
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 3700
Montréal (Québec) H4Z 1E9

Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.
M^e Yves Martineau
1155, boul. René-Lévesque Ouest, 41^e étage
Montréal (Québec) H3B 3V2

Société d'avocats Torys s.e.n.c.r.l.
M^e Sylvie Rodrigue
M^e Marie-Ève Gingras
1, Place Ville Marie, bureau 2880
Montréal (Québec) H3B 4R4

Norton Rose Fulbright Canada
Me Éric C. Lefebvre
1, Place Ville-Marie, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1

DLA Piper (Canada)
Me Tania Da Silva
Tour McGill College

1501, avenue McGill College, bureau 1400
Montréal (Québec) H3A 2M8

Davis Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l., s.r.l.

M^e Nick Rodrigo

1501, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3N9

Fonds d'aide aux actions collectives
Me Lory Beauregard
1, rue Notre-Dame Est, bureau 10.30
Montréal (Québec) H2T 1B6

Date d'audience : 31 mai 2021